



COMMUNIQUE DE PRESSE

LES CREANCIERS DU CLUB DE PARIS ANNULENT 100% DE LA DETTE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE SAO TOME ET PRINCIPE

1. Les représentants des pays créanciers du Club de Paris se sont réunis le 24 mai 2007 et ont décidé de recommander à leurs Gouvernements une forte réduction du stock de dette de la République démocratique de Sao Tome et Principe, ce pays ayant franchi le Point d'Achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTTE renforcée) en mars 2007.

Ils ont salué la détermination de la République démocratique de Sao Tome et Principe à appliquer une stratégie globale de réduction de la pauvreté et à mettre en œuvre un programme économique ambitieux favorisant une croissance économique soutenue et durable.

2. Afin de restaurer la soutenabilité de la dette de la République démocratique de Sao Tome et Principe, ils ont décidé d'annuler 23,9 millions de dollars en valeur nominale, représentant l'effort incombant au Club de Paris dans le cadre de l'initiative PPTTE renforcée, réduisant ainsi à 0,6 millions de dollars en valeur nominale la dette due par la République démocratique de Sao Tome et Principe à ses créanciers du Club de Paris.

Les créanciers du Club de Paris se sont également engagés à accorder à la République démocratique de Sao Tome et Principe à titre bilatéral des allègements de dette additionnels, aboutissant à une annulation totale de la dette de la République démocratique de Sao Tome et Principe à leur égard.

3. La République démocratique de Sao Tome et Principe s'est engagée à utiliser les ressources additionnelles provenant du traitement de sa dette pour atteindre les objectifs prioritaires identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté. Les autorités de la République démocratique de Sao Tome et Principe se sont engagées à rechercher un traitement comparable de tous leurs autres créanciers extérieurs (notamment des autres pays créanciers et des créanciers commerciaux).

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de créanciers, rassemblant les représentants des gouvernements des principaux pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au réaménagement de la dette la République démocratique de Sao Tome et Principe étaient les représentants des gouvernements de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Espagne, de la France et de la Fédération de Russie

Les observateurs à cette réunion étaient les représentants des Gouvernements du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Italie et du Japon, ainsi que du FMI et de l'AID.

La délégation de la République démocratique de Sao Tome et Principe était conduite par Madame Maria dos Santos TEBUS TORRES, Vice-Première Ministre et Ministre de la Planification et des Finances. La réunion était présidée par Monsieur Ambroise FAYOLLE, Co-Président du Club de Paris, Chef de Service à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique au ministère français de l'Economie, des Finances et de l'Emploi.

Notes techniques

1. Le programme économique de la République démocratique de Sao Tome et Principe est appuyé par un arrangement au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC).

2. La dette extérieure publique de la République démocratique de Sao Tome et Principe était estimée à 294 millions de dollars en valeur nominale fin 1999 (source : rapports FMI et AID). La dette due aux créanciers du Club de Paris était estimée à 28,2 millions de dollars à fin 1999 et à 24,5 millions de dollars en valeur nominale au 1^{er} mars 2007 (source : Club de Paris).